

Mme Giesen de Claudette  
L'enfouillière  
et ses cinq enfants  
Mme propriétaires en  
indivision de la parcelle  
AB 256 (12 a 92)  
à Vouillé 79

le 17 Septembre 2023

Ce matin devant le 2<sup>e</sup> Stérybat  
2023 à l'Point de Vouillé  
J. Parrot

à la Commission d'enquête  
du PLU:  
Commune de Vouillé

Notre demande concerne le terrain ~~sud-est~~  
AB. 256 à Vouillé (1292 m<sup>2</sup>) situé à l'angle  
de la Rue des Piots et de l'ancienne route de  
Limoges.

Ce terrain a été classé en "emplacement  
réservé" au bénéfice de la collectivité sans  
doute pour permettre l'aménagement du carrefour  
et ce classement est comprehensible.

Les contre cette parcelle est classée en  
zone agricole et ce classement est lui totalement  
injustifié :

- cette parcelle incluse autrefois dans une  
parcelle plus importante, était classé au P.S. en  
zone constructible. (2 parcelles issues de celle-ci  
ont été construites et la troisième est devenue agricole)

- tout ce côté de l'ancienne route de Limoges  
est classé en zone constructible ou à construire  
sauf cette parcelle -

- cette parcelle n'a plus aucune vocation  
agricole en raison de son exigüité, de sa forme  
de sa proximité des voies et des habitations -  
Son accès par du matériel agricole est difficile  
voire dangereux -

En conséquence ce classement ne se justifie pas. et il a été fait uniquement pour permettre à la collectivité de l'acquérir à moindre prix -

Nous demandons donc que cette parcelle soit naturellement classée en zone urbaine -

Girard Clémentine  
52 rue de Bouscouteau  
79230 Vouillé